

Assistance technique en matière de participation communautaire

Présentation générale et directives relatives aux demandes

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme s'attache à aider les populations les plus touchées par ces trois maladies à jouer un rôle significatif dans ses processus à l'échelle nationale, tout au long du cycle du financement. La participation active et inclusive des communautés est essentielle pour s'assurer que les investissements du Fonds mondial se fondent sur des données probantes et sur les droits humains, tout en tenant compte des questions de genre et d'âge. Le Conseil d'administration du Fonds mondial a ainsi approuvé l'initiative stratégique de participation communautaire, qui sera mise en œuvre entre janvier 2024 et décembre 2026. Les présentes directives décrivent l'assistance technique proposée dans le cadre de l'initiative stratégique de participation communautaire.

Qui peut demander une assistance technique dans le cadre de l'initiative stratégique de participation communautaire ?

Peuvent prétendre à une assistance technique les parties prenantes ci-après, des pays éligibles à un financement du Fonds mondial ainsi que des pays bénéficiant d'une subvention multipays :

- organisations et réseaux dirigés par des populations clés ou vulnérables dans le contexte du VIH ou de la tuberculose¹ ;
- organisations et réseaux dirigés par des jeunes ;
- organisations et réseaux dirigés par des femmes ;
- organisations et réseaux dirigés par des personnes vivant avec le VIH, des personnes ayant survécu à la tuberculose, ou des communautés comptant parmi les plus touchées par le paludisme² ;
- organisations et réseaux de la société civile travaillant en étroite collaboration avec un ou plusieurs des groupes mentionnés ci-dessus.

Les demandes des instances de coordination nationale (ICN) et des instances de coordination régionale (ICR) ne seront prises en compte que si elles sont élaborées et présentées en collaboration avec l'une des parties prenantes visées ci-dessus.

Quel type d'assistance technique peut être demandé ?

¹ Consultez ces liens pour obtenir une définition plus détaillée des [populations clés touchées par le VIH](#) et des [populations clés et vulnérables touchées par la tuberculose](#).

² Consultez ce lien pour obtenir une définition plus détaillée des [populations à haut risque et mal desservies dans le contexte du paludisme \(page 23\)](#).

L'assistance technique peut être demandée à n'importe quelle étape du cycle de financement du Fonds mondial : préparation de la demande de financement, établissement de la subvention, et mise en œuvre et suivi stratégique de la subvention (y compris pour la reprogrammation). Par ailleurs, il est possible de demander une assistance technique afin de soutenir la participation communautaire dans le cadre de l'élaboration des plans stratégiques nationaux ou de politiques clés comparables.

Dans ce contexte plus vaste, les demandes d'assistance technique dans le cadre de l'initiative stratégique de participation communautaire doivent être axées sur les questions liées aux droits humains, au genre, à l'équité, aux populations clés, au renforcement des systèmes et ripostes communautaires, ainsi qu'aux domaines connexes.

Compte tenu de la courte durée de l'assistance technique, des experts communautaires peuvent être déployés pendant environ 30 jours sur une période pouvant aller jusqu'à trois mois.

L'assistance technique proposée dans le cadre de l'initiative stratégique de participation communautaire est proposée dans trois principaux domaines de travail :

1) Analyse de la situation et évaluation des besoins

- Évaluation des questions liées aux communautés, aux droits et au genre pour générer des informations stratégiques en vue d'améliorer la prise de décisions

Exemple : après avoir été informée par le représentant de son ICN que les bénéficiaires principaux du Fonds mondial ne remplissaient pas leurs objectifs en matière de prévention du VIH auprès des adolescentes et des jeunes femmes, une organisation dirigée par des jeunes a reçu une assistance technique afin de mener une évaluation basée sur le genre pour la riposte au VIH axée sur les adolescentes et les jeunes femmes. Cette évaluation a permis de jeter un regard critique sur les obstacles liés au genre et à l'âge auxquels les adolescentes et les jeunes femmes étaient confrontées dans le cadre des services de prévention contre le VIH. Soutenus par l'assistance technique, et à l'aide des résultats de l'évaluation, l'organisation et son représentant au sein de l'ICN ont pu plaider pour une reprogrammation de la subvention du Fonds mondial en faveur d'approches transformatrices de genre, afin d'améliorer le recours aux services chez les adolescentes et les jeunes femmes.

- Examen des programmes pour s'assurer de la prise en compte du point de vue des communautés dans l'amélioration de la prestation de services

Exemple : à la suite d'un audit réalisé par le Bureau de l'Inspecteur général, il a été convenu que le Secrétariat du Fonds mondial travaillerait en collaboration avec le ministère de la Santé et les partenaires de la société civile en vue d'élaborer un plan opérationnel pour améliorer le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée (MILD) après la prochaine campagne de distribution de masse. Un soutien a été fourni aux organisations de la société civile engagées dans la lutte contre le paludisme pour la réalisation d'entretiens avec les bénéficiaires du programme dans les villages, qui permettront à ces organisations de mieux comprendre les obstacles entravant l'utilisation des moustiquaires et de formuler des recommandations en vue de la prochaine campagne.

2) Participation au dialogue au niveau du pays

- Consultations au niveau communautaire afin de définir les priorités à inclure dans les politiques, directives et plans nationaux

Exemple : le réseau national de personnes vivant avec le VIH a reçu une assistance technique en vue d'organiser des consultations avec ses membres dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique national de lutte contre le VIH. Un soutien lui a été fourni en vue de recenser les difficultés et les lacunes en matière de mise en œuvre jusqu'à ce jour, afin d'éclairer le processus d'examen. Le réseau a

également été accompagné dans l'élaboration d'une « charte des priorités » contenant les interventions et les activités qu'il souhaitait inclure dans le prochain plan stratégique national.

- Consultations au niveau communautaire afin d'identifier et de coordonner les priorités à inclure dans les demandes de financement

Exemple : neuf mois avant d'envoyer sa demande de financement intégrée pour le VIH, la tuberculose et le paludisme, un consortium de réseaux et d'organisations communautaires a sollicité une assistance technique pour l'identification et la systématisation des priorités des communautés en vue de renseigner l'annexe obligatoire « Priorités des organisations de la société civile et des communautés » qui figure dans le document. Un consultant a été engagé pour développer un concept et faciliter le dialogue communautaire avec les populations clés touchées par le VIH et la tuberculose, les personnes ayant survécu à la tuberculose et les organisations de la société civile luttant contre le paludisme. Les représentants de chaque groupe communautaire se sont réunis pour identifier et hiérarchiser les interventions, avant de communiquer une liste finale aux représentants de l'ICN et à l'équipe de rédaction.

- Planification de l'engagement pour renforcer la participation des communautés aux processus du Fonds mondial

Exemple : le Comité technique d'examen des propositions (CTEP) du Fonds mondial a observé l'absence de stratégie de participation communautaire pour les personnes transgenres, ainsi que l'absence de feuille de route pour la mise en œuvre de la subvention. En réponse aux observations du CTEP et à une demande conjointe émanant d'un ensemble d'organisations transgenres locales, une assistance technique a été fournie pour l'élaboration d'un plan visant à encourager les personnes transgenres à participer à la mise en œuvre de services dirigés par la communauté.

- Concertation et élaboration de stratégies collectives pour un plaidoyer coordonné mené par les communautés

Exemple : à la suite d'une évaluation de la préparation du pays à la transition, qui a fait ressortir le manque de financement national des activités de dépistage de la tuberculose au niveau communautaire, un appui a été fourni à un réseau de militants contre la tuberculose pour l'organisation d'un dialogue communautaire sur la pérennité des services de lutte contre la maladie. Les membres de l'ICN représentant les communautés touchées par la tuberculose ont été invités à y participer. L'objectif était de mettre au point une vision commune aux différents groupes de la société civile sur la manière dont la transition du Fonds mondial se déroulait dans leur pays et de définir quelles étaient les difficultés rencontrées et les possibilités offertes par celle-ci. Ce dialogue a débouché sur un « programme de plaidoyer » prévoyant des activités concrètes de plaidoyer et de suivi du budget.

3) Soutien à la conception et à la mise en œuvre des programmes

- Cartographie des organisations communautaires et de la société civile et de leurs activités en vue du renforcement des systèmes et ripostes communautaires

Exemple : dans le cadre de la subvention d'appui à la transition du pays, un mécanisme de contractualisation sociale a été mis en place par le gouvernement pour garantir le maintien des services communautaires de lutte contre le VIH et la tuberculose après l'affranchissement du soutien financier du Fonds mondial. Une assistance technique a été fournie à une organisation-cadre de la société civile au niveau national pour la réalisation d'une cartographie des organisations communautaires et de la société civile du pays. L'organisation-cadre a ainsi pu créer une base de données et un registre de toutes les organisations, des populations qu'elles servent et de tous les services de lutte contre le VIH et la tuberculose qu'elles fournissent. Cette cartographie permettra au réseau d'organisations de la société civile de diffuser des appels à propositions dans le cadre du nouveau mécanisme de financement du gouvernement.

- Perfectionner ou valider les outils d'appui à la participation des communautés aux procédures du Fonds mondial

Exemple : une assistance technique a été fournie à une organisation régionale de personnes migrantes souhaitant adapter une fiche de suivi dirigé par la communauté pour le VIH afin qu'elle puisse être utilisée pour la tuberculose et le paludisme. L'association s'est servie de ce nouvel outil afin de suivre l'accessibilité aux médicaments antituberculeux et antipaludiques des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des personnes réfugiées qui bénéficient de ces services dans le cadre d'une subvention multipays du Fonds mondial.

- Atelier visant à consolider les connaissances de la société civile et des communautés au sujet du Fonds mondial

Exemple : après de nombreuses années sans pouvoir prétendre à un financement du Fonds mondial, le pays était de nouveau éligible à une subvention Paludisme en raison d'une flambée de l'épidémie. Un soutien technique a donc été fourni à une organisation de la société civile au niveau national en vue de l'organisation d'un atelier à l'intention d'autres organisations œuvrant dans le domaine de la lutte contre le paludisme au niveau communautaire, afin de les informer des procédures du Fonds mondial pour qu'elles puissent participer à l'élaboration des demandes de financement et à la mise en œuvre de la future subvention Paludisme.

Ne sont PAS inclus dans l'assistance technique dans le cadre de l'initiative stratégique de participation communautaire :

- le renforcement des ICN (p. ex. la formation des membres de l'ICN à leurs rôles et responsabilités) ;
- le renforcement à long terme des capacités des réseaux et des organisations de la société civile (p. ex. le développement structurel, le soutien en vue de devenir récipiendaire du Fonds mondial) ;
- la mise au point d'outils spécifiques qui ne mettent pas l'accent sur la participation des communautés ;
- la rédaction des demandes de financement.

Qui fournit l'assistance technique dans le cadre de l'initiative stratégique de participation communautaire ?

Dix-neuf (19) [prestataires d'assistance technique de la communauté et de la société civile](#) ont été présélectionnés pour la période de mise en œuvre 2024-2026. La présélection a obéi à une procédure d'appel d'offres ouverte et concurrentielle garantissant que les prestataires ont une solide expérience et des compétences avérées en matière de droits humains, de genre, d'équité, de populations clés et de systèmes et ripostes communautaires. Les prestataires sont ensuite sélectionnés en fonction des besoins spécifiques de chaque demande d'assistance technique.

Comment présenter une demande d'assistance technique dans le cadre de l'initiative stratégique de participation communautaire ?

La première étape du processus de **demande** consiste à remplir le [formulaire de demande d'assistance technique](#) dans le cadre de l'initiative stratégique de participation communautaire. Le formulaire permet de recueillir des informations sur les organisations candidates, les tâches proposées et les résultats attendus de la mission d'assistance technique. Les candidats doivent ensuite contacter le Hub d'apprentissage de leur région afin d'obtenir de l'aide pour l'examen de la demande avant son envoi au Fonds mondial. Vous trouverez [ici](#) un exemple de demande de qualité.

Le formulaire de demande dûment rempli doit être envoyé à l'adresse suivante ceta@theglobalfund.org.

L'éligibilité des demandes sera évaluée par le Secrétariat du Fonds mondial. Cette évaluation fait intervenir le Département Communautés, Droits et Genre et les équipes de pays du Fonds mondial. Les critères d'éligibilité ci-après seront pris en compte lors de l'**examen des candidatures** :

- éligibilité des organisations candidates ;
- existence de partenariats appropriés avec la société civile et les communautés (p. ex. la demande bien coordonnée avec les représentants de l'ICN, l'envoi par un consortium) ;
- participation du Hub d'apprentissage pour l'élaboration de la demande (se référer à [la liste des contacts](#)) ;
- lien stratégique avec les procédures du Fonds mondial ;
- formulation claire des résultats attendus ;
- possibilité de renforcer la participation d'une ou de plusieurs communautés aux processus du Fonds mondial et processus connexes ;
- adéquation stratégique avec l'un des trois domaines d'assistance technique portés par l'initiative stratégique de participation communautaire.

Merci de bien vouloir noter que l'examen des demandes peut prendre plusieurs semaines. Les candidats seront informés par courriel de la décision relative à leur éligibilité.

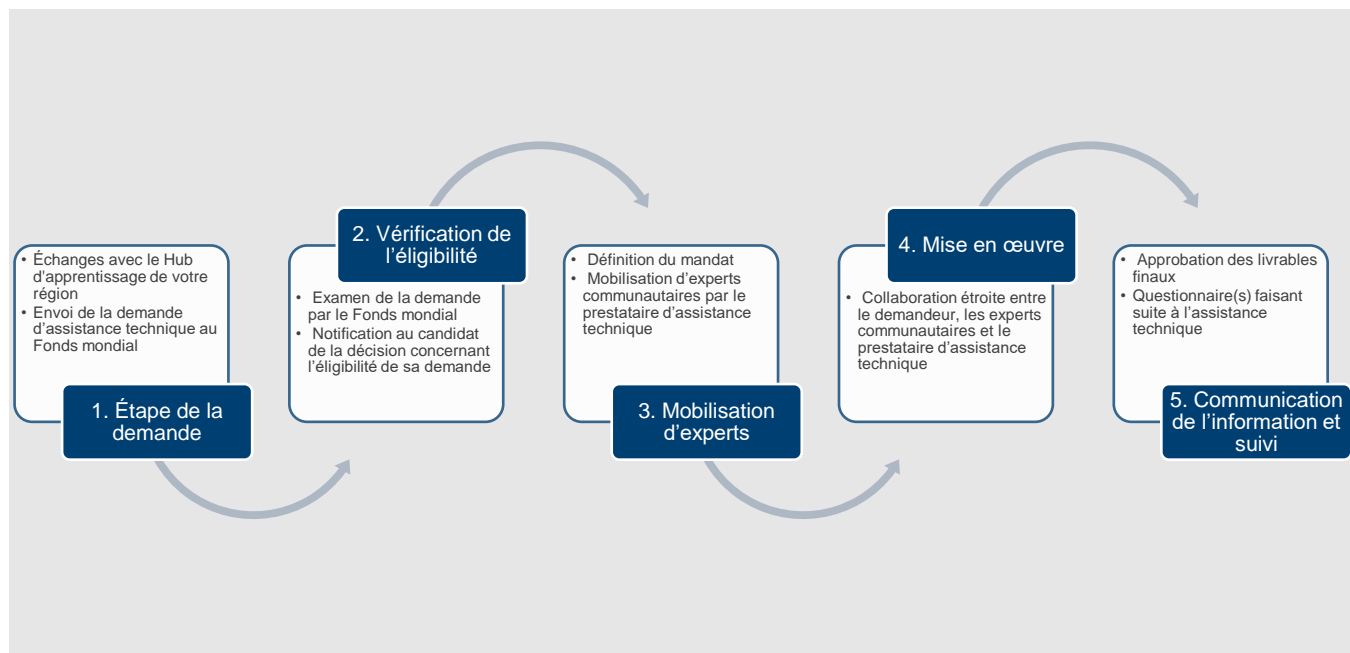


Figure 1 : Synthèse du processus d'assistance technique

Lorsqu'une demande est approuvée, un mandat détaillé et un budget sont mis au point. Ce processus est mené non seulement par le demandeur et le Fonds mondial, mais aussi par le prestataire d'assistance technique. En parallèle, le Fonds mondial sélectionne un prestataire d'assistance technique approprié, qui est chargé de **mobiliser des experts communautaires**. L'assistance technique étant fournie de pair à pair, les experts communautaires proviennent, dans la mesure du possible, du pays ou de la région où se déroule la mission ou sont eux-mêmes issus d'une des communautés les plus touchées par le VIH, la tuberculose ou le paludisme.

Le délai requis pour qu'une demande éligible soit mise en œuvre dépend de la complexité des travaux nécessaires et de la disponibilité des prestataires d'assistance technique. Il peut aller jusqu'à trois mois. Le rôle et les responsabilités du demandeur, du prestataire d'assistance technique et du Fonds mondial pendant la **mise en œuvre** de l'assistance technique sont définis plus en détails dans le mandat correspondant. Une fois l'assistance technique fournie, le Fonds mondial examine et approuve les livrables finaux.

Les organisations à l'origine de la demande jouent un rôle important dans l'**évaluation** des missions dans le cadre de l'initiative stratégique de participation communautaire. Lorsque l'assistance technique a été fournie, le Fonds mondial invite les demandeurs à remplir un bref questionnaire. Environ six à neuf mois après la prestation d'assistance technique, les bénéficiaires sont invités à participer à un bref entretien mené par le Hub d'apprentissage de leur région, qui vise à évaluer dans quelle mesure les principaux livrables de la mission ont permis d'influencer les processus du Fonds mondial et processus connexes.

Contact

- Fonds mondial, assistance technique de l'initiative stratégique de participation communautaire | ceta@theglobalfund.org